

Date de transmission de l'acte: 16/05/2025

Date de reception de l'AR: 16/05/2025

011-211100060-DE_2025_021-DE

A G E D I



DEPARTEMENT DE L'AUDE COMMUNE D'ALBAS

Séance du mardi 13 mai 2025

DE_2025_021

Membres en exercice : 7

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 0

Contre : 7

Abstention : 0

Secrétaire de séance:

Cécile CROS

Date de la convocation: 05/05/2025

*treize mai deux mille vingt-cinq 18 heures 15 l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire sous la
présidence de JEAN CLAUDE MONTLAUR,*

Présents : JEAN CLAUDE MONTLAUR, Michel
MAZERM, Cécile CROS, Romain CHANOIS, Michel
DANEZAN, Denis INTSABY, Sylvain THRITHARD

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: Lo Becarut - Demande de financement exceptionnel -

L'association Lo Becarut Calendreta dont le siège social est situé à Sigean, 40 Grand rue, sollicite auprès de la commune d'Albas, le financement de la location de la structure gonflable d'un montant de 210€ (société Happy Kids) dans le cadre de l'organisation de la "Fête du Mouton" le 29 mai 2025 à Albas.

L'accès à l'animation sera payante et les bénéfices seront reversés à l'association Lo Becarut Calendreta.

Le Conseil municipal,

ouïe cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REJETTE la demande de financement exceptionnel demandée par l'association Lo Becarut, en raison du fait que la commune soutient déjà cet événement par la mise à disposition à titre gratuit du local, des tables et des chaises ;

RAPPELLE que l'association bénéficie également de la notoriété des fêtes du mouton antérieures.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire, **M. Jean-Claude MONTLAUR**

